

“ 50. Les asiles pour les alcooliques ne devraient pas recevoir d'aliénés ordinaires, car une pareille confusion présente de graves inconvénients.

“ 60. Les gâteux et les déments devraient être placés dans des hospices où ils pourraient recevoir, à meilleur marché que dans les asiles, les soins que leur état réclame.

“ 70. Le bureau médical devrait avoir l'autorisation de placer dans les familles capables d'en prendre soin, certains aliénés inoffensifs, calmes et incurables, mais susceptibles de travailler sous une surveillance. Ces malades pourraient être réintégré à l'asile au besoin.

“ 80. Généraliser le système des *sorties sur essai* pour tous les malades inoffensifs, avec facilité d'un prompt retour s'il était nécessaire. La loi actuelle permet au bureau médical d'accorder ces *sorties sur essai*, mais les propriétaires de l'asile, depuis plus de deux ans, n'ont pas voulu reconnaître notre autorité sur ce point. ”

Dans une autre endroit de son rapport, M. Vallée se prononce également, comme nous l'avons vu, en faveur de l'asile possédé par l'Etat et de l'autorité absolue et exclusive du médecin sur tous les services qui intéressent la curation des malades.